



Dans ce numéro

Actualités sur le site de Grandchamp 1
Inscription sur les listes électorales avant le 31 mars 2019 1
Grand débat national1
Accueil personnalisé sur rendez-vous2
Jardins privés : utiliser des pesticides chimiques est désormais iinterdit2

Actualités sur le site de Grandchamp

- Flash-infos
- Compte-rendu du conseil municipal du 18 janvier 2019
- Gare à la rage!
- A Houdan formation générale BAFA du 3 au 10 mars 2019

<u>Inscription sur les listes électorales avant le 31 mars 2019</u>

Les personnes désirant s'inscrire sur les listes électorales ou modifier leur inscription doivent déposer leur demande à la mairie avant le 31 mars 2019 au plus tard. Vous devez vous munir de votre CNI, d'un justificatif de domicile et de votre ancienne carte d'électeur.

Les jeunes majeurs, inscrits d'office, sont encouragés à se présenter à la mairie pour s'assurer que leur inscription a bien été prise en compte.

Date des prochaines élections européennes le dimanche 26 mai 2019.

Grand débat national

A l'occasion du grand débat national un cahier « Grand débat national » est à votre disposition auprès du secrétariat de votre mairie.

Plus de renseignement sur <u>le grand débat national</u>

Apporter votre contribution à la réflexion collective sur la plateforme « <u>Bienvenue sur l'espace de contributions</u> »

Accueil personnalisé sur rendez-vous

La Direction départementale des Finances publiques des Yvelines informe ses usagers que depuis janvier 2019, le service d'accueil personnalisé sur rendez-vous à destination des particuliers est généralisé à l'ensemble des Services des Impôts des Particuliers du département.

Plus de renseignements

Jardins privés : utiliser des pesticides chimiques est désormais interdit

Herbicides, fongicides, anti-limaces... Vous avez un jardin et vous pensez déjà aux travaux du printemps ? Savez-vous que, depuis le 1^{er} janvier 2019, vous ne pouvez plus acheter, utiliser et stocker chez vous des pesticides chimiques que cela soit pour jardiner ou désherber ?

Les pesticides de biocontrôle, à faible risque ou utilisables en agriculture biologique restent néanmoins autorisés.

Pour remplacer ces produits phytosanitaires interdits, le ministère de la Transition écologique et solidaire propose des solutions comme, par exemple :

- choisir des plantes locales et les planter au mieux en fonction de l'exposition et de la nature du sol;
- cultiver des plantes qui s'apportent des bénéfices mutuels ; utiliser les plantes et les animaux auxiliaires pour lutter contre les maladies et les ravageurs.

Le Maire